

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 37080

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Turquois

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.